

Seite 4vc1
 Autor: Arthur Grosjean
 point fort

Un nouveau ras-le-bol face au bétonnage du paysage

Aménagement du territoire Les citoyens ont approuvé massivement la LAT. Seul le Valais rejette la loi

Arthur Grosjean Berne

Historique. Le terme est souvent galvaudé pour décrire une votation importante. Mais hier, il s'appliquait parfaitement au plébiscite de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Celle-ci a été approuvée par 63,8% des votants. Un an après l'acceptation surprise de l'initiative Weber pour lutter contre la prolifération des résidences secondaires, les Suisses ont donc dit à nouveau leur ras-le-bol du bétonnage du sol. C'est un tournant majeur pour la politique d'aménagement du pays.

Tous les cantons ont dit oui, à l'exception du Valais. Les grandes régions alémaniques (Zurich, Berne et Bâle) approuvent massivement, à plus de 70%, le frein au mitage du territoire. Genève et Vaud sont plus réservés puisqu'ils acceptent avec moins de 60% des voix. Il faut sans doute y voir une crainte que les nouvelles règles puissent retarder la construction de logements.

Exception valaisanne

L'exception dans ce tableau? Le Valais. Seul contre tous, il rejette à 80% la nouvelle loi fédérale. Mais contrairement à ce qui s'était passé avec l'initiative Weber, pas de réactions survoltées contre la Confédération. Le gouvernement valaisan espère que Berne n'aura pas la main trop lourde dans l'application des nouveaux plans directeurs (lire ci-dessous).

Chez les vainqueurs du jour, soit une large alliance de la gauche, du PDC, des paysans et des associations environnementales, la satisfaction domine. L'ancien conseiller d'Etat Philippe Biéler (Vert/VD) et président de Patrimoine suisse ne s'attendait pas à un tel score. «Quand j'étais au gouvernement, j'avais présenté une révision du plan directeur du canton. Le sujet n'intéressait personne. Il y a vraiment eu une prise de conscience des Suisses. Ils ne veulent plus de la destruction du paysage et sont prêts à une gestion commune du territoire au détriment de l'intérêt privé.»

Application discutée

Pour l'Union suisse des arts et métiers (USAM), qui a lancé le référendum contre la loi, la pilule est amère. Son président, le conseiller national Jean-François Rime (UDC/FR), reconnaît que le score est sans appel. Il craint cependant des problèmes d'application. «Que ce soit pour le dézonage ou la fixation des indemnités, on peut s'attendre qu'à 90% les cas se règlent devant la justice. Cela va faire le beurre des avocats.»

Doris Leuthard optimiste

La conseillère fédérale Doris Leuthard, seul membre du gouvernement à pouvoir se targuer d'une victoire hier, ne partage pas ce pessimisme. «Nous allons nous concerter avec les

Cantons et les Communes. Ces derniers gardent la main sur l'aménagement. Il nous appartiendra de valider les plans directeurs.» Ces derniers doivent être établis au plus tard cinq ans après le printemps 2014. Et ils doivent prévoir des réserves de terrains constructibles pour 15 ans au maximum.

Pour le Valais, dont la zone à bâtir est surdimensionnée, il va donc falloir se livrer à un douloureux exercice de dézonage. Pourtant, là aussi, Doris Leuthard se montre optimiste. «Ce ne sera pas facile mais on va trouver des solutions. Et, je le répète, il n'y aura pas d'indemnisation pour les terrains non viabilisés où il n'y a eu aucun investissement.»

Jusqu'où aller dans la protection du sol? Les jeunes Verts prévoient de lancer prochainement une initiative qui interdirait la traditionnelle villa familiale. «C'est un non-sens écologique», estime Andreas Lustenberger dans la SonntagsZeitung. «Pas question de porter atteinte à cette liberté», réagit le conseiller national Jacques Bourgeois (PLR/FR), directeur de l'Union suisse des paysans, et qui a soutenu la LAT.

Le Valais dit son écœurement

Patrick Monay

Sans surprise, le Valais a navigué hier à contre-courant au sujet de l'aménagement du territoire: 80,4% des votants ont dit non à la révision de la LAT. Fort de ce résultat, le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina s'est efforcé d'adresser un message rassurant aux propriétaires de biens fonciers – soit environ 80% des citoyens. «Nous avons la responsabilité d'agir pour éviter les dézonages dans toute la mesure possible. La loi prévoit une phase transitoire de cinq ans, durant laquelle nous travaillerons avec les Communes pour trouver des solutions.»

Hormis les Verts et leurs sympathisants, il ne se trouve pas grand monde, dans le Vieux-Pays, pour se réjouir du scrutin. Vincent Riesen, directeur de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie, veut bien admettre que l'Etat n'a «pas fait tout juste» en matière d'utilisation du sol. «Mais il est profondément injuste que des particuliers paient la facture aujourd'hui», souligne-t-il. Et le mécanisme d'indemnisation prévu dans la LAT? «Il aurait fallu qu'il soit fédéralisé, estime Vincent Riesen. Le Valais ne pourra pas indemniser à lui seul les propriétaires lésés.» Et de prédire une période d'incertitude, néfaste pour l'économie, durant laquelle certains seront tentés de valoriser à la hâte leur terrain pour éviter le déclassement. «On pourrait se retrouver avec des constructions à moitié terminées, comme dans le sud de l'Europe...»

Le professeur Jean-Claude Pont, qui a mené une action d'information citoyenne pour dénoncer «les effets pervers» de la LAT, souhaite longue vie à la conseillère fédérale Doris Leuthard: «Parce qu'elle est charmante. Et pour qu'elle voie le désastre généré par sa politique.» Patrick Monay/Sion

Un oui vaudois avec des nuances régionales

Daniel Audétat

«Champagne!» Conseiller national socialiste, Roger Nordmann ne réfrène pas la satisfaction que lui inspire le oui à 56,5% que la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a remporté dans le canton de Vaud, avec un taux de participation de 46,4%: «Malgré la campagne de diffamation menée dans leur canton contre cette loi, nos concitoyens ne se sont pas laissés déstabiliser. »

A la tête de l'aménagement du territoire cantonal, la conseillère d'Etat Verte Béatrice Métraux avoue son soulagement: «Nous avons su rassurer la population. Le peuple vaudois a confirmé la politique déterminée de gestion du territoire qu'a mise en place mon prédécesseur», feu Jean-Claude Mermoud.

Un clivage ville-campagne

Les adversaires de la LAT minimisent toutefois la netteté du oui vaudois. Comme par exemple le libéral-radical Philippe Leuba, ministre de l'Economie: «Sur le plan national, nous sommes parmi les plus mitigés et, en Suisse romande, notre canton est celui où la LAT fait son deuxième plus mauvais score, après le Valais. »

Directeur de la Chambre vaudoise immobilière, député libéral-radical et fer de lance de l'opposition à la LAT, Olivier Feller constate que «ce sont les agglomérations du Grand-Lausanne et de la Riviera qui ont fait la différence». Le oui s'est élevé à 60,8% à Morges, 66,5% à Renens, 70,7% à Lausanne, 64,7% à Vevey. Directeur du département de la politique générale du Centre patronal, Jean-Hugues Busslinger pointe alors du doigt «le clivage entre l'arc lémanique et les régions périphériques qui redoutent de devoir dézoner des parties importantes de leur territoire».

«Hors des centres urbains, les Communes de ces régions se sentent menacées dans leurs possibilités de développement», confirme Christelle Luisier, députée libérale-radical et syndique de Payerne. Ainsi, «les trois districts qui ont connu ces dernières années le plus fort développement démographique sont aussi ceux qui sont les plus sceptiques envers la LAT».

La géographie du scrutin

Deux des dix districts vaudois ont rejeté la LAT: le Gros-de-Vaud de justesse, avec 50,6% de non; le district d'Aigle plus nettement, à 53,7%, le refus s'élevant à 61,6% à Ormont-Dessous, 65,5% à Ormont-Dessus, ou 65,4% à Gryon. Intégré au district de la Riviera, le Pays-d'Enhaut est tout aussi hostile: non à 62,4% à Château-d'Ex, 69,7% à Rossinière, 72,3% à Rougemont.

Dans le district Broye-Vully, le oui ne s'impose que d'un cheveu, à 50,6%. Suivent Lavaux-Oron (52,2%), Jura-Nord vaudois (52,8%), Morges (52,9%), Riviera- Pays-d'Enhaut (57,2%), Ouest lausannois (61%), Lausanne (68,7%). Dans chacun de ces districts, un même schéma se répète: à leur périphérie, le scepticisme l'emporte.

Pour Régis Courdesse, député Vert'libéral de Froideville, ces résultats contrastés témoignent des inquiétudes qu'ont inspirées aux communes excentrées l'application des dispositions transitoires et les conditions par trop mécaniques de réduction des zones à bâtir excédentaires.

Des principes à la réalisation

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur cantonal de 2008, relève Régis Courdesse, «le Service du développement a souvent fait mauvais effet par sa rigueur et son manque de contact». L'assouplissement de ses règles s'annonce comme un des grands débats de ces prochains mois au Grand Conseil, prédit le député de Froideville. Ayant déposé une motion allant dans ce sens, Christelle Luisier confirme.

La ministre Béatrice Métraux se fait alors rassurante: «Le Conseil d'Etat veut un aménagement du territoire harmonieux. Il y aura des projets stratégiques dans tout le canton. » Peut-être, enchaîne le libéral-radical Olivier Feller: «Mais ce qui est conforté par cette votation, c'est la volonté de construire dans les centres urbains. Or, pour l'heure, la population a approuvé ce grand principe sans que la loi n'amène d'instruments pour faciliter la densification. La grande question est là. »

Autrement dit, de l'idéal à la réalisation, il y a loin. Au Centre patronal, Jean-Hugues Busslinger a la même préoccupation: «Voyez la tour de Bussigny, balayée par un référendum, en attendant celle de Chavannes-près-Renens, déjà contestée par le voisinage. Dans ces conditions, comment fera-t-on passer les grands projets de logements dont le Conseil d'Etat a fait sa priorité numéro une?» Daniel Audétat

Roger Nordmann, conseiller national socialiste

Ce résultat reflète les qualités du Plan directeur vaudois. Il implique que de mauvaises habitudes soient remises en question, d'où des effets de résistance. La LAT devra donc être mise en œuvre avec souplesse mais ses objectifs sortent renforcés du scrutin

Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, Verte

On a dit que la LAT s'appliquerait comme un diktat. Je n'y crois pas. Mes contacts laissent penser que sa mise en œuvre se fera en concertation avec les Cantons. Il nous reviendra de rassurer les Communes décentrées qui se sentent desservies

Christelle Luisier Brodard, députée du PLR, syndique de Payerne

Les trois districts qui ont connu ces dernières années le plus fort développement démographique sont aussi ceux qui sont le plus sceptiques envers la LAT. On leur a dit que la loi s'appliquerait avec souplesse. Il faut que cela se traduise dans les faits